

## Aides à l'embauche en contrat de génération

### Données

Données brutes, provisoires

La localisation des contrats de génération se fait à partir de l'adresse de l'établissement déclarant et non pas à partir de l'adresse du jeune

### Source

Pôle emploi

### Définitions

Issu d'un accord unanime des partenaires sociaux, transposé par la loi n° 2013 du 1er mars 2013, le **contrat de génération** vise à faciliter **l'insertion durable des jeunes**, à favoriser **l'embauche ou le maintien dans l'emploi des salariés âgés** et à encourager la transmission des compétences et des savoir-faire. Il est applicable à tous les employeurs du **secteur privé**, ainsi qu'aux établissements publics à caractère industriel et commercial de 300 salariés et plus. Les employeurs publics (État, collectivités territoriales, établissements publics administratifs) sont exclus du dispositif.

Les modalités de mise en œuvre diffèrent selon la taille des entreprises. Les entreprises de moins de 300 salariés reçoivent une aide d'un montant de 4 000€ par an pour une durée de 3 ans, au titre du recrutement d'un jeune de moins de 26 ans en CDI et du maintien en emploi d'un senior de 57 ans et plus. Elles peuvent aussi bénéficier d'un appui conseil auprès de la Direccte pour une aide au diagnostic dans la mise en œuvre du contrat de génération. Les entreprises de 300 salariés et plus ne bénéficient d'aucune aide.

# AIDES A L'EMBAUCHE EN CONTRAT DE GENERATION

Mise à jour : 05 mars 2018

## Nombre d'aides à l'embauche en contrat de génération

	septembre 2017	Cumul de janvier à septembre 2017	Cumul de janvier à septembre 2016	Variation du cumul (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	2	9	15	-40,0
Hautes-Alpes	1	10	12	-16,7
Alpes-Maritimes	38	193	197	-2,0
Bouches-du-Rhône	25	122	180	-32,2
Var	14	68	107	-36,4
Vaucluse	10	62	68	-8,8
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>90</b>	<b>464</b>	<b>579</b>	<b>-19,9</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 556</b>	<b>7 092</b>	<b>8 497</b>	<b>-16,5</b>

Notes : Données brutes, provisoires ; La localisation des contrats de génération se fait à partir de l'adresse de l'établissement déclarant et non pas à partir de l'adresse du jeune

Champ : ensemble des demandes acceptées pour les entreprises de moins de 300 salariés

Source : Pôle emploi - Traitement : Dares, Direccte Paca / Sese

